



Délai de demande de naturalisation

Par **francine17**, le **17/09/2013 à 21:45**

Bonsoir j'ai déposé mon dossier de demande de naturalisation en janvier 2013 j'ai pas l'entretien le même jour. J'ai deux enfants français (6 ans et 3 ans) je suis pacse à un français qui est propriétaire du logement où nous sommes et ensemble nous avons acheté un autre appartement j'avais donné mon premier contrat qui était un CDI j'ai démissionné le même mois donc après avoir déposé j'ai donné un deuxième contrat CDI. Le jour de l'entretien la dame ma demandé l'acte de naissance de mon concubin et son certificat de nationalité et le relevé de carrière. Bref je voudrais savoir combien de temps on a la réponse et si j'aurais une suite favorable ?
Je vous remercie

Par **amajuris**, le **18/09/2013 à 10:28**

bjr,
source: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F15835.xhtml>
Délais de traitement
Dans tous les cas, le dossier est transmis, dans un délai de 6 mois à compter de la délivrance du récépissé, au ministre chargé des naturalisations (sous-direction de l'accès à la nationalité française).
L'administration dispose, à compter de la remise au postulant du récépissé, d'un délai maximum de 18 mois pour répondre à sa demande.
Ce délai est réduit à 12 mois lorsque le postulant justifie avoir sa résidence habituelle en France depuis au moins 10 ans à la date de la remise du récépissé.
Ces délais peuvent être prolongés une fois, par décision motivée, pour 3 mois.
À la suite d'une demande de naturalisation, un étranger peut donc recevoir une des 4 réponses suivantes :
une décision d'irrecevabilité de sa demande,
une décision d'ajournement de sa demande,
une décision de rejet de sa demande,
une décision favorable à sa demande qui sera suivie d'un décret de naturalisation.
conclusion: soyez patient

Par **francine17**, le **30/10/2013** à **17:21**

Merci beaucoup pour vos reponses.rnJ'ai envoyé un mail à la sous préfecture qui ma dit que mon dossier a été transmis au ministère. J'ai envoyé un mail au ministère qui ma donné mon numero de dossier qui est le 2013x03...je voudrais savoir combien de temps ça fait au ministère.